



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 68^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2024 EN WEBDIFFUSION**

9.1 Approbation de la rémunération des administrateurs diététistes élus, autres que la présidente

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité audit et du comité de gouvernance et d'éthique, propose la résolution suivante :

DE MAINTENIR la rémunération des membres élus au CA autres que la présidence pour l'exercice 2025-2026, soit :

Type de réunion/poste	Type de rémunération	2025-2026
En personne/hybride	Jeton de présence - Journée (plus de 3h)	330 \$
	Jeton de présence - Demi-journée (moins de 3h)	165 \$
Virtuelle	Jeton de présence - Horaire (max. 330\$)	55 \$/h
Par courriel	Jeton de participation	55 \$
Vice-présidence	Allocation annuelle	1 650 \$

AGA-20430913-9.1

Sur proposition appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DE :

APPROUVER la rémunération des administrateurs élus, autre que la présidente, telle que présentée.

Signé à Montréal le 12 décembre 2024

Josée De La Durantaye, FCPA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire
Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec